

Les Pays-Bas se fâchent contre Google

Google pourrait tomber sous le coup des textes néerlandais liés à la protection des données personnelles. C'est tout du moins ce qu'indique l'organisme chargé de veiller à la protection de la vie privée aux Pays-Bas.

« *Google créé tout un web invisible avec nos données personnelles, sans notre consentement, ce qui est interdit par la loi* », résume **Jacob Kohnstamm**, président de l'institution.

Ce qui est reproché à Google, c'est de **combiner les informations collectées sur ses différents services**, sans prévenir les utilisateurs, sans demander leur consentement et sans indiquer à quoi serviront ces données et comment elles seront utilisées par la suite.

Extorsions de données passives

Pire, les utilisateurs **partagent parfois des données personnelles avec Google sans même le savoir** (ni avoir de compte Google). Le rapport néerlandais rappelle en effet que certains internautes « *interagissent passivement avec Google, à travers des sites tiers* ».

La firme américaine se défend en indiquant qu'elle respecte l'ensemble des lois européennes et qu'elle compte collaborer afin de régler ce différend. L'autorité de surveillance désire pour sa part **auditionner Google**, avant de décider de l'éventuelle application de sanctions.

La société de Mountain View ne souhaite probablement pas devoir informer les internautes avant la collecte de données. En effet, dans le cadre de **publicités AdWords**, il sera très **difficile de prévenir les utilisateurs**, ces derniers n'étant souvent même pas connectés à un site appartenant à Google.

Signalons par ailleurs que la firme est actuellement sous le feu de plusieurs pays européens pour ses 'recommandations partagées' (voir à ce propos l'article « [Protection des données : Google fait l'objet d'une nouvelle plainte en Europe](#) »).

Crédit photo : © Peter Bernik – Shutterstock

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Fuites de données, petits secrets et grands scandales](#)